



Achat véhicule avec vice caché

Par **THibaultB**, le **09/08/2017** à **15:39**

Bonjour,

j'ai acheté un véhicule 9.000 € le 24/03/2017 à un auto entrepreneur spécialisé dans la vente de véhicule d'occasion.

Ce dernier à procédé à une cessation d'activité le 22/06/2017 (après échange avec l'info greffe de Saint Brieuc).

Une forte odeur se dégage du véhicule depuis le début. Cette odeur était masqué les 3 premières semaines puisque le vendeur avait pris soin de garnir généreusement l'habitacle de plusieurs "arbres magiques".

Le véhicule sent toujours le renfermé et la moisissure malgré un nettoyage de l'habitacle effectué par une entreprise spécialisée le 04/07/2017 pour un montant de 156 € TTC.

Quels sont les recours possibles contre ce vendeur (auto entrepreneur) qui procédé à une cessation d'activité il y a plusieurs semaine déjà ?

Merci.

Par **morobar**, le **09/08/2017** à **16:03**

Bonsoir,

Les recours sont exactement les mêmes que s'il exerçait encore, il n'y a pas de distinction

entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur.

Ce n'est pas pour autant que vous pourrez facilement faire aboutir votre réclamation, il vous reste à démontrer l'existence du vice antérieure à votre achat.

Par **eric2a**, le **10/08/2017** à **05:15**

bonjour

demandez a votre assureur le nom de l expert de la compagnie et prenez contact avec lui et de faire etablir une expertise sur votre soucis.

il y a forcément une entrée d eau dans le vehicule et souvent cela est du a un remplacement de pare brise mal effectué ou l évacuation de la clim bouchée qui se deverse dans l habitacle souvent au pieds passager ou pire un vehicule accidenté mal réparé surtout a l arriere controlez en soulevant le tapis de coffre voir si c est humide